

Formation Les prérogatives environnementales du CSE | 1 jour

Code module : 523 - Version : 2

Durée : 1 jour (7 heures)

Composition du groupe : De 2 à 12 personnes

Pré-requis : Aucun

Modalités pédagogiques disponibles :

- ✗ Intra présentiel (dans vos locaux)
- ✓ Intra en classe distancielle
- ✗ Inter présentiel
- ✗ Inter en classe distancielle

Public : Membres du CSE

Accès handicapés : Nous consulter pour adapter les modalités de mise en oeuvre

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les nouvelles attributions des représentants du personnel en matière environnementale
- Evaluer la responsabilité de chacun des acteurs en matière environnementale
- Etablir un diagnostic réglementaire de sa structure
- Contribuer à l'élaboration d'une politique environnementale de l'entreprise

Méthodes pédagogiques :

- Réflexion et apports théoriques du formateur
- Exercices de mise en situation
- Etudes de cas
- Validation des acquis par des questionnaires, tests d'évaluations
- Remise d'un support de cours par voie dématérialisée à l'issue de la formation

Modalités d'évaluation :

- Questionnaire d'évaluation

Modalités de sanction :

- Formation non certifiante
- Remise d'une attestation de fin de formation

Intervenant :

- Formateur expérimenté, CV sur demande

Suivi de formation :

- Feuille de présence émarginée par demie-journée

Moyens et assistance pédagogiques en distanciel

:

- **Formation par visioconférence :** type classe virtuelle avec assistance technique et pédagogique synchrone
- **Matériel requis :** ordinateur (avec webcam, micro et casque ou hauts-parleurs + connexion internet)
- Chaque participant doit disposer d'une **adresse e-mail valide**

Modalités et délais d'accès / pédagogiques :

- Délai de réponse à la demande de devis sous 48 heures après prise de contact par téléphone, e-mail ou formulaire.

Cette formation environnement CSE d'une journée vise à aider les membres des CSE à prendre en charge leurs prérogatives en matière environnementale.

Alors que certains employeurs ont des difficultés à mettre en oeuvre leurs obligations dans ce domaine, les élus du CSE se voient renforcés dans leurs attributions économiques, sociales et environnementales par l'[ANI du 11 avril 2003](#). Découvrez ce qui est attendu de vous et quelles sont les actions prioritaires à mettre en place.

☐ Cette formation existe aussi au format « [formation commune sur les prérogatives environnementales du CSE](#) » pour former en même temps les élus et l'employeur.

PROGRAMME

1- Introduction

- Les conséquences environnementales des différents secteurs d'activité
- Plans de réduction / engagements nationaux et internationaux
- Les normes législatives et internationales
- Pour quoi une formation environnement CSE ?

2- Les aspects réglementaires du dialogue social environnemental

- Obligations des entreprises, transparence d'information et publications (RSE)
- Place des IRP dans la transition écologique (voir l'[article L2312-8 du Code du Travail](#))
- Procédures d'informations/consultations (récurrentes et ponctuelles)
- Le suivi et les mises à jour dans la BDESE, selon la taille de l'entreprise
- NAO : Convergence des revendications sociales et environnementales
- Leviers de négociation et les étapes de mise en place

3- Un plan d'action du CSE à gérer et/ou à proposer à l'employeur

- Cadrage fonctionnel et opérationnel (étude d'impact et transition bas-carbone)
- Programme de mise en oeuvre de chaque action
- Moyens de mise en oeuvre de ces actions (budget, moyens de communication, implication des salariés...)
- Les expertises du CSE (missions élargies à l'environnement)
- Mesures de suivi et d'analyse de la stratégie environnementale de l'entreprise
- Programme de mobilisation des salariés
- La gestion des activités sociales et culturelles comme vecteur environnemental